

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 10 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes de la commune de Chantérac, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BERTRANDIAS Isabelle, LEHELLE Martine, CHEVALIER Cécile, DAGUT Jérôme, DUMONTEIL Evelyne, ESTEVE Morgane, LAMBERT Nicolas, LATREILLE Anne, MATHIAS Catherine, MOZE Audric, VACHE Marie-Laurence

ABSENTS : CAULIER Yvon (pouvoir donné à MAGNE Jean-Michel), TOMY Julien (pouvoir donné à LATREILLE Anne), HERBERT Francis

SECRETARE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle.

Délibération 46/2020 : Procès-verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu les articles R123, R133, L288, L290, R143, R144, R145, L291, R146, L292 et L293 du Code Electoral,

Vu l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR/INTA/1411886C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur Le Maire donne lecture :

1°) des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral des Sénateurs

2°) du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs qui doit avoir lieu le 27 septembre 2020 dans le département

3°) de l'arrêté du préfet portant convocation des électeurs à cet effet.

1° ELECTION DES DELEGUES :

Monsieur Le Maire a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 3 délégués.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a commencé à 18heures 00 minute. Il a donné les résultats dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire : bulletins blancs et nuls :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Ont obtenu :

LEHELLE Martine	14 voix
CAULIER Yvon	14 voix
BERTRANDIAS Isabelle	14 voix

Ont réuni la majorité absolue et on été proclamés délégués :

Mme LEHELLE Martine née le 10/05/1957 à LEVROUX (36) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Marty 24190 CHANTERAC

M. CAULIER Yvon né le 28/06/1957 à HAZEBROUCK (59) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Pucrolet 24190 CHANTERAC

Mme BERTRANDIAS Isabelle née le 28/05/1969 à NEUVIC (24) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Landry 24190 CHANTERAC

2° ELECTION DES SUPPLEANTS :

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire : bulletins blancs et nuls :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Ont obtenu :

VACHE Marie-Laurence	14 voix
LATREILLE Anne	14 voix
DAGUT Jérôme	14 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme VACHE Marie-Laurence née le 24/06/1964 à DUGNY (93) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Puybeaudeau 24190 CHANTERAC

Mme LATREILLE Anne née le 19/07/1968 à BEGLES (33) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Maury 24190 CHANTERAC

M.DAGUT Jérôme né le 27/04/1973 à PERIGUEUX (24) de nationalité française, qui a déclaré accepter le mandat – adresse : Faureille 24190 CHANTERAC

Observations et réclamations : NEANT

Délibération 47/2020 : Bail de location au 15 Août 2020 - Logement communal Sud

Le logement communal Sud du Groupe Scolaire est libre depuis la fin du mois d'Octobre 2019.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de location de Madame FORAY Emilie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

► Adopte le projet de bail qui lui est présenté, qui fixe à 511.51 € par mois le loyer de Madame FORAY Emilie,

► Autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location qui prend effet à partir du 15 Août 2020.